

DEPARTEMENT DE BIOLOGIE

Pierre CAPY

Président

Line DUPORTETS

Vice-Président Enseignement

Olivier LESPINET

Vice-Président Emplois et gestion des services

Responsables de formation de Licence et de Master

Objet : HCC 2018-2019

Besoins en heures complémentaires rentrée 2018

Affaire suivie par Safia BELGHITI

Poste 54948

Orsay, le 11 octobre 2018

Chers collègues,

Pour cette année académique (2018-2019) et ce, comme chaque année à la demande du Décanat, le Département de Biologie doit comptabiliser avec la plus grande précision la totalité des demandes **d'heures complémentaires (HCC) externes**. Compte tenu du contexte financier difficile que traverse l'Université, la grande majorité **des heures complémentaires** pour les **intervenants extérieurs**, relèvera pour l'année académique à venir, **des fonds propres de chacune des « formations professionnalisantes » de Licence ou de Master**.

Pour préparer la campagne de paiement des HCC 2018-2019, nous vous serions reconnaissants, de bien vouloir remplir les tableaux ci-contre, afin de nous indiquer de façon exhaustive la totalité de vos besoins en HCC **en précisant le nom des intervenants**, ceci **avant le 26 Octobre prochain**. **Vous pourrez dans le même temps rentrer le détail des heures demandées pour ces intervenants** dans les unités d'enseignement dont vous êtes responsables, ceci dans la **base de recueil des services prévisionnels 2018-2019 du Département de Biologie**.

Pour chaque demande d'heure HCC, nous vous demandons de faire apparaître toutes les données sur le 1^{er} tableau joint : **demandeur** (nom du **responsable de l'Unité d'Enseignement**), **code Apogée et intitulé de l'UE et semestre** dans lequel l'enseignement sera dispensé, ainsi que le **type d'enseignement (CM, TD, TP)**, **le nombre précis d'heures**, **le nombre** correspondant **d'ETD** et enfin le **nom de l'intervenant extérieur**. Bien entendu, ces heures seront pour chacune des UEs, comptabilisées, en plus des heures faites par le personnel statutaire ou contractuel (moniteur) affecté au Département de Biologie, ceci afin d'assurer très strictement sans aucun dépassement, le volume d'heures officielles prévues dans les maquettes.

Pour chacune des **HCC** qui seront faites par des **professionnels**, nous vous demandons impérativement de nous transmettre en plus du nom des intervenants, **leur fonction dans l'entreprise (secteur privé ou public...)**, ceci en reportant très précisément **l'ensemble de ces informations sur le tableau joint**. Sans l'ensemble de ces informations, les dossiers ne seront pas pris en charge par le secrétariat du Département de Biologie. Attention à la limite d'âge des intervenants putatifs, elle ne peut en aucun cas être supérieure à 65 ans.

Pour conclure, nous vous rappelons que **seuls les dossiers dont les noms des intervenants nous auront été communiqués seront pris en charge**, **les intervenants non prévus à l'avance ne pourront pas être pris en compte par la suite**. Il est par ailleurs impératif, que les intervenants prévus dispensent effectivement leur enseignement. Enfin, pour un intervenant donné, nous rappelons que les dossiers doivent être envoyés à **Safia BELGHITI, dès la fin de la totalité de ses enseignements**.

Merci de votre aide et de votre compréhension,

Bien cordialement,

Département de Biologie